**ARRÊTÉ N° ...... DE MISE A LA RETRAITE AVEC**

**LIQUIDATION DE LA PENSION AU RÉGIME GÉNÉRAL**

*(Agent à temps non complet moins de 28 heures hebdomadaires/Régime général)*

**M .....................................,**

**Le Maire (ou Le Président) de.................................................**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 modifiée, portant réforme des retraites,

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée, portant réforme des retraites,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la lettre du............. par laquelle M........... sollicite son admission à la retraite à compter du .......,

Considérant que M……….. a atteint l’âge minimum d’ouverture de ses droits à retraite,

***ARRÊTE***

**ARTICLE 1 :** M..............., né(e) le ........, est admis(e) à faire valoir ses droits à la retraite à compter du ..........................., sous réserve de l'accord de la Sécurité Sociale et de l’IRCANTEC.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera :

* Notifié à l'intéressé(e),
* Transmis au comptable de la collectivité,
* Transmis à la Présidente du Centre de Gestion

Fait à…………Le…………………

Signature (et référence) de l’autorité territoriale

Notifié à l’agent le :

(date et signature)

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).